



DÉCLARATIONS AU NOM D'UNE COLLECTIVITÉ

Une déclaration au nom d'une collectivité s'agit d'une déclaration écrite présentée par une personne au nom d'une collectivité; elle décrit les dommages ou les pertes subies par cette collectivité suite à une infraction.



Si une collectivité choisit de soumettre une telle déclaration, le tribunal doit en tenir compte dans la détermination de la peine à imposer au délinquant.

La déclaration doit indiquer clairement pourquoi une personne parle au nom de la collectivité. À titre d'exemple, la collectivité aura peut-être tenu une réunion ouverte à tous ses membres pour choisir la personne qui allait présenter la déclaration.



Le représentant de la collectivité peut choisir de présenter la déclaration au nom de la collectivité soit :



en la lisant
à haute voix



en la lisant en ayant une
personne de confiance
à proximité



en la lisant derrière un écran, ou à
l'extérieur de la salle d'audience en
utilisant un système de télévision en
circuit fermé



Le tribunal peut aussi permettre à un représentant de la collectivité de présenter la déclaration au nom d'une collectivité par un autre moyen qu'il estime approprié, comme une vidéo préenregistrée.

Le représentant de la collectivité peut aussi inclure un dessin, un poème ou une lettre pour exprimer les conséquences que l'infraction a eues sur la collectivité.

